

ASSURANCES

ASSOCIATION FEDERALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

(*Dominion Fire Prevention Association.*)

Constitution adoptée à l'assemblée annuelle tenue au mois de mai. — Préparation et adoption de règlements fixes de construction. — Protection contre les pertes par la foudre. — Coopération avec le "Dominion Fire College".

La diminution des pertes par le feu en Canada a été favorablement commentée à l'assemblée annuelle de la "Dominion Fire Prevention Association" tenue à Ottawa le mois dernier. Des représentants de la plupart des organisations faisant partie de l'Association étaient présents. Des résolutions furent adoptées, parmi lesquelles il faut citer: Préparation par le comité exécutif de règlements modèles de construction et de prévention contre l'incendie pour être distribués aux municipalités; Recommandation aux provinces ducaractère désirable de la mise en vigueur de loi prescrivant l'installation de paratonnerres; Recommandation de l'établissement pour le Dominion d'un "fire college" avec lequel coopérerait l'Association; Approbation du travail fait par le comité exécutif pour aviser les municipalités au sujet de la prévision de la fourniture d'eau suffisante; Approbation de la propagande éducationnelle; Ordre de faire examiner périodiquement par les départements d'incendie locaux les extincteurs chimiques sans frais pour leurs propriétaires; Demande au gouvernement d'interdire la fabrication, la vente et l'emploi des allumettes s'allumant n'importe où.

"La question des pertes par l'incendie est une question qui se dresse sans cesse devant nous," dit M. H. Shapley, le président. L'année dernière une certaine amélioration a été constatée, dont tout le crédit ne peut naturellement pas être donné à l'Association. "Bien qu'on ait fait du bon travail," continue-t-il, "il semble difficile d'arriver à faire comprendre aux citoyens leur responsabilité. Les experts disent que cinquante pour cent des incendies qui détruisent pour des millions de propriétés chaque année et qui privent de travail un grand nombre de femmes et d'hommes, pourraient être évités. Avec le colossal fardeau financier qui nous écrase actuellement pourquoi sommes-nous si insouciant en ne faisant pas tout notre possible pour prévenir cette perte? Certaines personnes ont toujours pour opinion que la perte est supportée par les compagnies d'assurance, mais naturellement tous ceux qui réfléchissent quelque peu à la question comprennent que chaque dollar de matériel qui est détruit représente une perte totale pour le Dominion et une taxe sur chaque citoyen"

Travaux de l'année

Le secrétaire, M. G.-D. Finlayson, donna un bref

relevé des travaux accomplis. Il rappela la diminution des pertes par l'incendie en 1919, comparativement aux chiffres de 1918, et dans les trois premiers mois de l'année courante comparés au premier trimestre de l'année dernière. L'installation du système "sprinkler" a occupé l'attention de l'Association et information a été obtenue des manufacturiers durant l'année quant aux possibilités de nouvelles installations. Pendant l'année, 98 propriétés ont été garnies de "sprinklers" automatiques et 175 extensions ont été faites à des systèmes déjà existants. De nouvelles installations ont été quelque peu retardées en raison de leur coût grandement augmenté et de la question du change, mais le comité a reconnu que la demande en Canada n'était pas suffisante pour permettre la fabrication de ce système ici.

Des efforts ont été faits durant l'année pour familiariser le public avec le nouvel amendement au Code Criminel et la nécessité d'observer strictement les règlements de prévention contre l'incendie. La nouvelle loi n'a été en aucune façon lettre morte, dit M. Finlayson, comme le prouvent les condamnations prononcées dans plusieurs municipalités. La loi est cependant plus efficace au point de vue préventif. Une autre question, dit-il, a été celle des propositions d'assurances et les difficultés relatives aux demandes de propositions n'ont pas encore entièrement disparu.

Une constitution pour l'Association préparée par le comité exécutif, a été soumise et adoptée. En outre des organisations primitivement prévues l'Association englobera les sociétés suivantes: "Engineering Institute of Canada" et "Dominion of Canada Building and Construction Industries". Les objets de l'Association sont définis comme suit: a) Coopérer avec les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada pour essayer d'éliminer les pertes inutiles par l'incendie; Coordonner au moyen d'un bureau central d'information les efforts de toutes les organisations et de tous les particuliers engagés activement dans le travail de prévention contre l'incendie. c) Rechercher l'amélioration des moyens de protection contre l'incendie et établir des standards raisonnables de sécurité contre le feu. d) Diriger l'attention du public sur le besoin urgent d'une plus grande prudence au sujet des dangers d'incendie et provoquer une législation pour sauvegarder convenablement la vie et la propriété contre l'incendie.

Les officiers suivants ont été élus pour l'année courante. Président honoraire, sir Henry Drayton; président, W.-H. Shapley; vice-président, J.-P. Anglin; secrétaire, G.-D. Finlayson. Comité exécutif: E.-. Trowern, Tom Moore, E.-W. Learie, J.-N. Mackendrick, J.-W. Graham, P.-J. Jobin, et W.-M. Seller. Comité de législation: James White, E.M. Trowern et W.-E. Long. Comité éducationnel: John Stiles, A.-S. Crighton et R.-J. Wickham. Comité de construction de bâtisses: J.-P. Anglin, James White et Geo.-F. Price. Comité de prévention publique contre le feu; J.-W. Graham, Geo.-F. Lewis et P.-J. Jobin. Comité de prévention privée contre le feu: J.-B. Laidlaw, Jas. McEwen et Tom Moore. Représentants au comité du "Fire College": Prof. A. McPhail et Jos. Tremblay.